

Créé à l'initiative de la collectivité de Corse en décembre 2020 dans le cadre de la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977, et constitué sous forme associative, le CAUE de Corse est un organisme indépendant investi d'une mission de service public : la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires.

Financé par une partie de la taxe d'aménagement, il intervient sur l'ensemble du territoire et assure 4 missions fondamentales auprès des collectivités, des particuliers, et du public scolaire : **CONSEILLER, FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.**

Son équipe pluridisciplinaire comporte notamment des architectes, une urbaniste, un géographe, des ingénieurs et un animateur environnement.

La volonté du CAUE de Corse est de former les élus et leurs agents pour leur permettre d'optimiser et d'enrichir leurs compétences en leur proposant des cycles de formations personnalisées et gratuites sur des thématiques actuelles telles que :

En Urbanisme

- Les fondamentaux de l'urbanisme (comprendre la hiérarchie des normes, établir une CC / PLU ; le SCoT ; les procédures, zoom sur les notions clefs, et les principaux textes règlementaires...)
- Un PADD c'est quoi ? Comment le construire ?
- Une OAP c'est quoi ? Comment la construire ?
- Les outils fonciers en urbanisme au service de la stratégie d'aménagement
- La politique de l'habitat
- Le SCoT : comprendre les atouts et les modalités de mise en œuvre

En Environnement

- Eau/assainissement et techniques alternatives
- Matériaux et recyclage dans les espaces publics ou bâtiments
- Énergies renouvelables

Ces journées de formation s'adressent aux élus, agents des communes ou intercommunalité, agents des administrations publiques et tout public du secteur privé (notaires, agence immobilière, architectes, ...) qui ressent le besoin d'une mise niveau.

Ex : formation à destination des agents en charge de l'instruction des autorisations d'occupation des sols (service d'urbanisme)



Référent



Ajaccio

18-20 Cours Grandval – 20000 Ajaccio
04 95 21 19 48
info@caue.corsica

Bastia

Immeuble l'Expo – 9 Avenue de la Libération –
20600 Bastia
04 95 31 80 90
info@caue.corsica

Formes et modalités d'intervention

- Prise de contact avec le CAUE
- Définir le besoin et le public concerné
- Choix d'un lieu et d'une date
- Organisation et publicité en partenariat avec les acteurs demandeurs.

Pour des formations qui demanderaient de renforcer le niveau de compétences au regard de leur technicité particulière, le CAUE peut se rapprocher de ses partenaires.
En cas de prestataires demandant des honoraires, ceux-ci sont à la charge du demandeur.

Délai d'intervention

- Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec le CAUE.

Bénéficiaires

Communes, intercommunalités, PETR

Partenaires

RUGA Corse (Réseau des urbanistes géographes
aménageurs de Corse)
Maison de l'Architecture de Corse
AUE

Exemples

Formation auprès des secrétaires de mairie,
commune de BIGUGLIA